

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2016

En la salle du Conseil de la Mairie, à 18 h, en séance publique présidée par Madame Brigitte BRESCH, maire

Présents : Brigitte BRESCH, Dominique AIPERTO, Marie Noëlle DEL AMO, Marc FLURI, Ange FRACASSI, Roger GIOANNI, Jean Pierre PIOLAT, Christian PRADIER, Christine SIC.
Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance à 18 h 06 mn .

Procuration de Stéphane PETRI à Christian PRADIER.

Christine SIC est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1°- Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2015 :

Tous les élus présents ont reçu le document, aucune observation n'a été formulée avant la réunion du conseil municipal du 08 01 2016, Madame Marie- Noëlle DEL AMO n' approuve pas le compte-rendu et donne lecture de ses remarques :

«je n'approuve pas le compte rendu car il ne reflète pas exactement le déroulement du débat sur le point 6, le point 8, et la question au Maire sur le rappel de la circulation et stationnement dans le village», «point 6 : des précisions ont été demandées au sujet des mesures obligatoires et celles facultatives. »

Point 8 : « J'ai dit : «je ne vois pas l'objet de cette délibération car je ne suis pas démissionnaire, donc je ne participerai pas au vote »,

Début de séance : « Comme le prévoit l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales « tout membre du Conseil Municipal a le droit dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui fut l'objet d' une délibération.

Et dans l'article L2121-13-1, du même code, la commune assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés .

En tant que conseillère responsable, à cette séance le manque d'information sur les affaires portées à l'ordre du jour, les dossiers non disponibles en Mairie, et l'absence de réunion préparatoire, je ne prendrai pas part au vote à certaines délibérations du Conseil Municipal du 08 janvier 2016 »,

Madame le Maire informe n'avoir reçu aucune observation par écrit à ce jour de la part de Madame Marie-Noëlle DEL AMO et que de ce fait le compte-rendu n'a pas pu être modifié,

Le compte rendu est voté : 9 voix pour, 1 voix contre (Marie-Noëlle DEL AMO).

2°- Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

Les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation consenties par la délibération n° 20-2014 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014 sont les suivantes :

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision N° 10/2015 en date du 27/10/2015 : Concession trentenaire accordée à M. MARCHAND René (enfeu) dans le cimetière communal,
- Décision N° 11/2015 en date du 13/11/2015 : Contrat d'entretien de l'engin KRAMER avec la société VEMAT,

3°- Désignation du Délégué du conseil municipal au SIVOM de la Roya :

Madame le Maire donne lecture des condoléances reçues lors du décès de Monsieur Guy DE ZANET, conseiller municipal, délégué titulaire au SIVOM de la ROYA et indique qu'il convient de désigner un remplaçant pour siéger au SIVOM .

Le conseil municipal procède à l'élection du délégué titulaire .

Madame Brigitte BRESCH se déclare candidate. Il n'y a pas d'autre candidat.

Madame le Maire propose de procéder au vote

Pour 09, Abstention 01 (Marie-Noëlle DEL AMO),

4°- Composition de la commission d'appel d'offres et d' adjudication :

Madame le Maire rappelle que Monsieur Guy DE ZANET était membre titulaire de la commission communale d'appel d'offres et d'adjudication. Il convient de désigner un remplaçant. Madame le Maire demande qui se porte candidat. Monsieur Roger GIOANNI se porte candidat. Il n'y a pas d'autre candidat.

Madame le Maire propose de procéder au vote

Monsieur Roger Gioanni : pour 09, abstention 01 (Marie-Noëlle DEL AMO),

Monsieur Roger GIOANNI était membre suppléant de la commission communale d'appel d'offres et d'adjudication, Il convient donc de désigner un suppléant.

Madame le Maire demande qui se porte candidat. Madame Christine SIC se porte candidate. Il n'y a pas d'autre candidat.

Madame le Maire propose de procéder au vote,

Madame SIC Christine : pour 09, abstention 01 (Marie-Noëlle DEL AMO),

5°- Cabane Pastorale :

Madame le Maire expose au conseil :

Le 16 octobre 2015, le conseil municipal avait pris une délibération dans laquelle il prescrivait l'élaboration du projet de cabane pastorale. Il a omis de noter certaines précisions:

- le montant du projet 76 550,00 euros hors taxes

- une demande de subvention sera déposée auprès des services de l'état (DDTM) dans le cadre de l'appel à projet de l'opération 7.6.2 d'aide aux équipements pastoraux collectifs du Programme de développement Rural FEADER 2014-2020 une aide à hauteur de 75% sur le HT soit 76 550,00 euros

Le Conseil procédé au vote.

Pour 09, abstention 01 (Marie-Noëlle DEL AMO)

6°- Urbanisme carte communale :

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 16 octobre 2015, le conseil municipal avait voté pour retirer la délibération n°11/2005. Or, la délibération à retirer est la n°12/2005 du 25 février 2005 dont l'objet était l'élaboration du PLU .

Le conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE de retirer la délibération du 25 février 2005 n° 12/2005 relative à l'élaboration d'un PLU

pour 09, abstention 01 (Marie-Noëlle DEL AMO),

7°- Dispositions financières à l'occasion des fêtes pour le personnel,

Madame le Maire propose un projet de règlement protocolaire portant les dispositions financière prises à l'occasion des fêtes organisées par la commune pour le personnel communal. Il s'agit d'adopter le règlement.

Le conseil vote ce règlement qui consiste à offrir un montant maximum de 80 euros TTC aux agents.

Pour 09, abstention 01 Marie-Noëlle DEL AMO

8°- Renouveaulement de la convention de fonctionnement de la lecture publique entre la commune et le conseil départemental :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de renouvellement de la convention de fonctionnement de développement de la lecture publique entre le Département et la commune de SAORGE et demande de l'autoriser à signer le renouvellement de cette convention .

Le conseil approuve et vote à l'unanimité sauf Marie-Noëlle DEL AMO,

9°- Adhésion association régionale communes pastorales,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la création de l'association des Communes Pastorales de la région PACA , une demande d'adhésion a été sollicitée .

Le conseil municipal décide de ne pas adhérer à ce jour.

10°- Rapport activité CARF 2015 :

Madame le Maire informe le conseil municipal que le rapport retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française est disponible en mairie et également téléchargeable sur le site de la CARF. .

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité de la Communauté de la Riviera Française.

11°- Divers plans ALCOTRA :

Après un bref exposé des divers projets de demande de financements européens FEDER dans le cadre de la campagne 2014 2020 INTERREG dans lesquels la commune de Saorge est impliquée, par la Carf, ou par signature de protocole, sans engagement financier

- ESPACE VALLEEN financement POIA Alpes.Chef de File CARF
- ALPS4CHANGE financement ALCOTRA (Alpes Coopération Transfrontalière) avec Piémont Ligurie et CARF : Chef de file Région Piémont création de banque de données numériques..
- Bassin Roya ; CONCERT EAUX implication Carf, Région Ligure B.R.G.M, E.D.F...Chef de file Région Ligure Banque de données en vue de comprendre l'impact du changement climatique sur la région.

Madame le Maire donne la parole à Jean-Pierre PIOLAT qui explique où en sont les 2 projets dans lesquels voudrait s'investir la commune de Saorge

Monsieur Jean-Pierre PIOLAT prend la parole: «Nous sommes sollicités et partie prenante pour 2 projet 'ALCOTRA. 3.1 Tourisme, susceptible de financer à hauteur de 85% des dépenses, des travaux permettant d'améliorer l'attrait touristique durable de Saorge. Ainsi pour une dépense d'environ 70 000 euros par projet, il resterait à la charge de la commune 15% de la dépense soit 10 500 euros par projet à répartir sur 3 ans.

1^{er} projet :

Vermenagna- Roya : Il s'agit de la mise en valeur touristique d'un même territoire compris entre Breil/Roya et Borgo San Dalmazzo pour en développer les atouts et en faire une vraie destination touristique. Concernant Saorge nous proposons deux réalisations :

1 La Chapelle des Pénitents Rouges :qui sera transformée en bureau d'accueil touristique et maison des associations.

2 L'aménagement des abords de l'ensemble ST Roch, moulin communal, la chapelle pour améliorer l'offre culturelle locale.

2ème projet :

Pigna /Pigna : un circuit pédestre dans les Alpes Méditerranéennes. Amélioration du sentier pédestre qui relie Pigna à Saorge, Breil, Airole, Rochetta-Nervina Pigna la mise en valeur de ce sentier sur la

partie Saorge du col de Muratone, à la limite de Breil sur Roya nécessite des travaux de rénovation sur des parties du sentier lui même et sur les bâtiments qui le jalonnent .

(Dans le sens Pigna / Saorge : A partir du pont Castou 100 m de piste DFCI puis reprise de l'ancien chemin communal (pour éviter la piste DFCI) passage par Castou (Ste Anne) puis continuer le chemin jusqu'à la Fontaine de Castou puis monter vers Ste Croix pour rejoindre le GR 52 à hauteur de Ste Croix).

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur accord pour que la commune de Saorge soit partie prenante dans ces deux projets ALCOTRA

Monsieur PRADIER Christian souligne l'importance que représentent ces projets ALCOTRA pour Saorge .Ils permettent d'obtenir des sommes importantes pour financier des travaux de mise en valeur du patrimoine architectural et environnemental. Ils permettent de créer de nouvelles relations, notamment avec nos voisins italiens et d'ouvrir le village sur son environnement proche. Enfin,ils créent une dynamique positive avec des perspectives sérieuses de développement économique.

12°- Informations diverses :

Madame la Maire explique que dans le cadre des obligations de la loi NoTRE, un schéma de mutualisation est en cours d'élaboration par les élus et les services des communes de la CARF et fera l'objet d'une explication et d'une délibération en février.

Monsieur Ange FRACASSI informe que le troisième défibrillateur demandé l'année dernière est installé à côté de la l'agence postale communale,

Aucun membre du Conseil ne désirant intervenir, le Maire se lève la séance à 18 h 54mn et suivant l'habitude invite l'assistance à s'exprimer librement.

.....

Pour Procès-verbal de séance, la secrétaire : Christine SIC

Pour Compte-rendu de séance et affichage, le Maire : Brigitte BRESC

Pour insertion au Registre des Délibérations, les autres membres du Conseil Municipal présents à la séance :

AIPERTO Dominique,

DEL AMO Marie Noëlle,

PIOLAT Jean Pierre

FRACASSI Ange,

GIONNI Roger,

PRADIER Christian

FLURI Marc